



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-105619>

Département(s) de publication : **58**

Annonce n° **24-105619**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'agglomération de Nevers,

Correspondant : M. PERRIN Céline

Adresse : 124 route de Marzy CS90041, 58027 Nevers cedex

Coordonnées :

Adresse internet : <http://www.agglo-nevers.net>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Accord-cadre mono-attributaire pour la fourniture et la maintenance de défibrillateurs en groupement de commandes

Lieu d'exécution et de livraison : Territoire de Nevers Agglomération

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation a pour objet l'achat ou la location de défibrillateurs, avec ou sans contrat de maintenance préventive annuelle et curative, pour les collectivités adhérentes au groupement de commandes coordonné par Nevers Agglomération. Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa notification pour une durée d'UN (1) an, tacitement reconductible TROIS (3) fois par période d'une année supplémentaire, soit pour une durée totale de QUATRE (4) années.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Il n'y a pas de montant minimum. Le montant maximum est fixé à 80 000.00 euro(s) HT sur la durée globale de l'accord-cadre.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Budgets propres à chaque communes membres du groupement de commandes

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Se référer à l'article 5 du règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 11/10/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : PA23-27

Renseignements complémentaires : Membres du groupement de commandes : -La Ville de CHALLUY, représentée par son Maire, Monsieur Fabrice BERGER, sise 4 rue du 19 Mars 1962 - 58000 CHALLUY, - La Ville de COULANGES-LES-NEVERS, représentée par son Maire, Monsieur Julien JOUHANNEAU, sise avenue du 8 Mai 1945- 58660 COULANGES LES NEVERS, - La Ville de FOURCHAMBAULT, représentée par son Maire, Monsieur Alain HERTELOUP, sise 59 rue Gambetta - 58600 FOURCHAMBAULT, - La Ville de GIMOUILLE, représentée par son Maire, Monsieur Alain BOURCIER, sise Le Bourg - 58470 GIMOUILLE, - La Ville de NEVERS, représentée par son Maire, Monsieur Denis THURIOT, sise place de l'Hôtel de Ville - 58036 NEVERS cedex, - La Ville de PARIGNY-LES-VAUX, représentée par son Maire, Monsieur Jacques MERCIER, sise Le Bourg - 58320 PARIGNY-LES-VAUX, - La Ville de POUQUES-LES-EAUX, représentée par son Maire, Madame Sylvie CANTREL, sise rue du Docteur Faucher - 58320 POUQUES-LES-EAUX, - La Ville de SAINCAIZE-MEAUCE, représentée par son Maire, Monsieur Pascal DESSAUNY, sise route de la Gare - 58470 SAINCAIZE-MEAUCE, - La Ville de SERMOISE-SUR-LOIRE, représentée par son Maire, Monsieur Manuel DE JESUS, sise rue d'Ardy - 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE. - La Ville de VARENNES-VAUZELLES, représentée par son Maire, Monsieur Olivier SICOT, sise 54 avenue Louis Fouchère - 58640 VARENNES-VAUZELLES

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Communauté d'agglomération de NEVERS

Contact : MME Céline PERRIN

Adresse :124 route de Marzy, 58027 Nevers cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0386618160

Courriel : Marches@agglo-nevers.fr

Adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=673437&orgAcronyme=d5t>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2024